Québec qui ait eu l'occasion de rencontrer autant de cultivateurs et d'ouvriers de la bonne province d'Ontario. A Windsor, à Chatham, à London, à Toronto, à Ottawa, à Casselman, à Finch, à Rockland et dans plusieurs autres centres ruraux, j'ai constaté que personne ne ressemblait plus au brave habitant de la province de Québec que le cultivateur écossais presbytérien de la province d'Ontario. J'ai été à même de me faire des amis parmi ces cultivateurs. J'ai eu du plaisir à discuter avec eux. Je reconnaissais en eux les braves électeurs de mon comté. Leurs problèmes étaient identiques.

Monsieur le président, je crois que vous serez surpris d'entendre la lecture d'une résolution adoptée unanimement par le conseil municipal de la paroisse de Saint-Hubert, dans le comté de Témiscouata. La paroisse de Saint-Hubert est à neuf milles de la gare de Saint-Honoré, du chemin de fer de Témiscouata, et à vingt milles au sud du fleuve Saint-Laurent. La résolution qui m'a été transmise parle d'elle-même, mais j'attire spécialement votre attention sur la rédaction de cette résolution, qui démontre que les Canadiens français de la province de Québec envisagent la situation aussi sérieusement qu'elle doit l'être et qu'ils fournissent des suggestions dont tout le monde peut tirer profit, depuis les têtes dirigeantes de la Chambre des communes jusqu'au plus humble député que je SILIS:

Province de Québec,

Municipalité de Saint-Hubert.

A sa session de septembre 1939, le conseil municipal de Saint-Hubert a adopté la résolution suivante:

Proposé par le conseiller Charles Thériault: Appuyé par le conseiller Alphonse Chouinard; Considérant que l'Angleterre est en guerre ontre l'Allemagne pour une cause juste:

contre l'Allemagne pour une cause juste; Considérant que le Parlement du Canada se réunit en session d'urgence pour déterminer l'attitude du Canada dans le présent conflit;

Considérant que notre représentant audit Parlement, M. J.-F. Pouliot, aimerait peut-être que l'opinion de ses électeurs lui fût précisée pour qu'il puisse l'exprimer en Chambre durant la présente session;

A cette fin, il est résolu à l'unanimité que la paroisse de Saint-Hubert, par la voix de son conseil municipal, lui fasse connaître ses vues dans le présent conflit:

1. Le Canada doit pourvoir d'abord à la défense de son teritoire, et ce, le plus efficacement possible.

2. La manière la plus efficace d'aider l'Angleterre est, pour le Canada, d'employer ses ressources à lui fournir des produits de toutes

3. Le Canada n'a pas les moyens, vu sa dette, de fournir d'armées expéditionnaires, dont d'ailleurs la nécessité ne semble pas évidente.

4. La conscription serait un désastre pour le pays et, par la suite, plus nuisible qu'utile à l'Angleterre. A ces fins, nous espérons que vous ferez vôtre notre manière de voir et que vous la défendrez en Chambre comme vous avez toujours défendu les intérêts du peuple canadien.

Adopté unanimement.

(Signé) Geo. April, Sec.-Trés.

(Contresigné) Freddy Massé, Maire.

Telle est l'opinion des cultivateurs de la paroisse de Saint-Hubert. Si mes collègues de la province de Québec envoyaient cette résolution à chaque conseil municipal de leur comté, je suis certain qu'elle serait unanimement adoptée dans l'immense majorité des cas.

Maintenant, monsieur le président, il y a une autre chose que je tiens à vous dire. C'est que mes compatriotes de langue anglaise s'imaginent que la province de Québec est contre la conscription parce que les Canadiens français ont peur de se battre, et ils ont un certain mépris pour ceux qu'ils présument des lâches. Grande erreur. Si les Canadiens français sont contre la conscription, c'est parce que, dans la plupart des cas, leurs familles sont établies au Canada depuis deux cents et trois cents ans et qu'ils sont intensément canadiens. Leur patrie à eux, c'est d'abord l'endroit où ils vivent entourés d'un beau paysage, l'endroit où leurs parents ont vécu et où leurs fils vivront aussi. Ils aiment leur petite patrie, leur province et leur pays.

La résolution est catégorique. Le Canada doit d'abord pourvoir à la défense de son territoire et ce, le plus efficacement possible. Nous n'avons aucune objection à ce que d'abord nous aidions l'Angleterre en organisant la défense du Canada sur une base pratique et solide, de manière que le sacrifice de ceux qui s'enrôleront serve à quelque chose et qu'ils n'aillent pas à la boucherie sous des chefs incompétents ou parce que nous n'aurions pas les armements nécessaires. Je prétends que quand un homme fait le sacrifice de sa vie, c'est le plus grand sacrifice qu'il puisse faire et qu'il a droit à la protection du Gouvernement, afin que son effort soit le plus utile à la patrie. J'invite mes collègues de langue anglaise à venir l'été prochain dans mon comté pour que j'aie l'avantage de leur présenter de bons habitants du comté de Témiscouata; ils auront pour eux, j'en suis sûr, s'ils ne les connaissent pas déjà, le même respect que j'ai pour les cultivateurs que j'ai rencontrés lors de luttes électorales dans la province d'Ontario et dans la province du Nouveau-Brunswick.

Je crois que la résolution que je viens de vous lire représente virtuellement le sentiment de la province de Québec. Je félicite mon excellent ami le très honorable ministre de la Justice des déclarations qu'il a faites

[M. Pouliot.]